



Journal syndical

2051

Sommaire

- Mot de la présidente **2**
- Position du SCFP 2051 suite
au dépôt du rapport Gervais **3**
- La table est mise **5**
- Nouvelles des comités **6**
- Rencontres sur le rapport Gervais **9**
- Nouvelles **12**
- Droit de citer **15**
- Les membres du Conseil syndical **16**



Mot de la présidente

Bonjour tout le monde,

Un an plus tard, je me vois encore obliger d'affirmer que le dossier d'actualité reste celui de l'« intégration » de la TÉLUQ à l'UQAM. À la suite du dépôt du rapport Gervais, le 15 janvier dernier, à la demande de notre directeur général Raymond Duchesne et de son équipe de direction, le 2051 acceptait de prendre position sur les recommandations contenues dans ce rapport.

Deux rencontres d'échange fort intéressantes se sont tenues à Québec et à Montréal les 9 et 10 février derniers. L'exécutif du 2051 préparait des projets de résolutions afin de refléter l'essence des points de vue exprimés.

C'est donc en assemblée générale le lundi 22 février dernier que le 2051 adoptait les deux résolutions suivantes précisant notre position face au rapport Gervais.

Sylvie Denis
Présidente SCFP 2051



Position du SCFP 2051 suite au dépôt du rapport Gervais

- ATTENDU qu'à la demande de la direction générale, nous devons nous positionner sur le rapport de monsieur Michel Gervais;
- ATTENDU la recommandation # 2 du rapport Gervais : « de convenir que l'évolution du dossier doit se faire dans le respect des lettres patentes supplémentaires actuelles, du protocole d'entente entre les deux établissements et des résolutions antérieurement adoptées par ceux-ci à moins que les deux parties conviennent, de gré à gré et suite à une discussion d'égal à égal, de modifier le dit protocole d'entente »;
- ATTENDU la recommandation # 5 : « qu'entre-temps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université »;
- ATTENDU la recommandation # 11 : « la direction de l'UQAM et celle de la Télé-université informe conjointement ses instances à tous les six mois à compter de maintenant (30.04.10) du progrès du dossier; après les premiers six mois, selon que des progrès significatifs auront été accomplis ou non, les deux conseils et la Ministre aviseront sur la suite des choses »;
- IL EST RÉSOLU que le 2051 donne un avis favorable au rapport Gervais, selon le respect des conditions suivantes :
- Que le conseil d'administration et la direction de l'UQAM reconnaissent l'autonomie académique, administrative et financière de la Télé-université tel que prévu dans les lettres patentes supplémentaires et dans le protocole d'entente convenus entre les parties, rejetant ainsi l'esprit et la lettre du rapport Brossard;
 - Que l'UQAM démontre, par des mesures concrètes d'ici au 30 avril 2010, sa volonté de développer la formation à distance et la reconnaisse au même titre que la formation sur campus, dans la perspective de créer une université publique bimodale.

Proposée par le conseil syndical;
Adoptée à la majorité.
Le lundi, 22 février 2010.



Position du SCFP 2051 suite au dépôt du rapport Gervais [suite]

- ATTENDU les commentaires et attentes des membres du SCFP 2051 reçus en rencontres d'information les 9 et 10 février derniers;
- ATTENDU qu'il n'y a eu aucun développement significatif de la programmation de la Télé-université depuis plusieurs années;
- ATTENDU l'importance de la contribution des personnes salariées du 2051 sur le développement de la Télé-université;
- ATTENDU que suite à la délivrance des lettres patentes supplémentaires, le plan de développement a été confié de façon permanente à la CAFAD et à la direction générale de la Télé-université;
- ATTENDU l'attente des membres du 2051 et de la communauté Télé-universitaire que s'exerce et s'impose un leadership fort par la direction de la Télé-université;
- IL EST RÉSOLU de reconnaître la nécessité de concevoir un plan de développement, visant à redéfinir notre identité comme institution d'enseignement à distance, et ce dans un contexte de rattachement ou non avec l'UQAM;
- IL EST DE PLUS RÉSOLU que la direction de la Télé-université prenne rapidement le leadership d'organiser des états généraux réunissant l'ensemble de la communauté, en vue de concevoir, comme prévu, ce plan de développement.

Proposée par le conseil syndical;
Adoptée à l'unanimité.
Le lundi, 22 février 2010.

Sylvie Denis
Présidente SCFP 2051



La table est mise

Conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni le vendredi 5 février dernier. Nos échanges ont porté entre autres sur la question suivante : Est-ce que les recommandations de Michel Gervais sont acceptables pour la Télé-université?

La prochaine négociation de notre convention collective, les lettres d'entente menant à la création de postes, une tournée de chacun des comités syndicaux ont également fait partie des discussions.

Rencontre du CPSU (*Conseil provincial du secteur universitaire*)

Un comité de liaison s'est tenu les 24, 25 et 26 février dans les bureaux du SCFP à Montréal. Des représentants de toutes les constituantes du réseau de l'Université du Québec, de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke étaient présents. C'est là l'occasion d'échanger entre nous sur différents dossiers vécus dans chacune de nos sections locales et de discuter des sujets qui touchent toute la collectivité. Monsieur Jean-Pierre Cabana, conseiller au SCFP a prononcé une conférence ayant pour thème « Le harcèlement psychologique ». Marc Lévesque était présent à ce comité de liaison.

Nomination au Comité réseau des assurances collectives

Le 8 février dernier, notre collègue Alberto Poulin a été nommé par les membres du CIRRAC (*Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives*) pour siéger sur leur Comité de négociations. Cette nomination est effective pour un mandat de deux ans. Nous invitons donc les membres du 2051 à nous faire part de leurs commentaires pour ainsi faciliter les échanges et faire avancer les dossiers en comité. Je profite de l'occasion pour vous assurer que bien que les dossiers n'avancent pas toujours à la vitesse souhaitée, jamais le syndicat ne refuse de travailler un dossier quand un membre en manifeste le besoin, que ce soit en assurance ou autre.

Avis des facultés de l'UQAM

Afin de compléter votre réflexion au sujet du rattachement de la Télé-université à l'UQAM, nous vous invitons à prendre connaissance des *Avis des facultés de l'UQAM* sur la formation à distance à l'adresse suivante :

http://intranet/DocWeb/IntranetEmploye/Directions/DRG/Documents_Rapport_Brossard/Avis_facultes_formation_distance_CE12janv10.pdf

Sylvie Denis
Présidente SCFP 2051



Nouvelles des comités

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ÉTANT DÉJÀ IMPLIQUÉE DANS LA GESTION DES ABSENCES, ELLE PEUT AIDER ET ACCOMPAGNER LE MEMBRE POUR L'AIDER À RÉPONDRE AUX DEMANDES DE L'ASSUREUR.

L'assurance salaire

L'assurance salaire est une assurance réseau pour l'Université du Québec et elle est négociée à une table réseau à laquelle nous sommes représentés par le CIRAC (*Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives*). Son fonctionnement est le même pour toutes les constituantes, c'est-à-dire que les formulaires sont tous déposés aux ressources humaines qui gèrent les absences et les contacts avec l'assureur. Notre assureur, Desjardins, est reconnu comme étant très strict dans sa gestion. C'est une assurance invalidité qui nous couvre jusqu'à notre retraite; pas seulement pour une période de deux ans comme plusieurs autres régimes. Comme syndicat, nous assistons aux réunions du Comité réseau sur les assurances collectives, et c'est à cette table qu'il nous est possible de discuter au sujet d'accrochages vécus dans la gestion de dossiers en assurance salaire, médicament ou vie.



Alberto Poulin et Gaétan Naud

Depuis le début de l'assurance salaire, la procédure de traitement des dossiers en place a peu évolué. Le coût de cette assurance est déduit de notre salaire, et notre employeur ajoute le même montant de cotisation. Cette assurance collective ne permet pas de déposer de grief en cas de mésentente.

Depuis de nombreuses années, la table réseau de négociation demande de mettre en place des mécanismes visant à mettre fin au traitement arbitraire que l'assureur peut faire subir à certains membres quant au régime en assurance salaire, aux difficultés de reconnaître leur invalidité ainsi que les prestations d'assurance salaire auxquelles ils ont droit. Nous souhaitons également diminuer le nombre d'intervenants à la DRH ayant à traiter des rapports et des formulaires médicaux, mais il faut se montrer patient car les négociations (réseau) sont lentes.

Pour ce qui est de l'assurance médicaments, nous avons réussi, il n'y a pas si longtemps, à modifier la procédure de remboursement qui, avec la carte Médirect, nous permet de recevoir notre remboursement directement dans notre compte, sans avoir à présenter nos factures à la Direction des ressources humaines.

Dans le réseau, beaucoup de plaintes sont soulevées parce que l'assureur demande une multitude d'évaluations médicales, parce qu'il n'a pas reçu le rapport médical demandé ou parce que celui-ci est rempli incorrectement par le médecin traitant. La Direction des ressources humaines étant déjà impliquée dans la gestion des absences, elle peut aider et accompagner le membre pour répondre aux demandes de l'assureur. Cette direction a acquis une certaine expérience dans la gestion et la défense du dossier des membres.

Nouvelles des comités [suite]

TOUT PEUT TOUJOURS ÊTRE AMÉLIORÉ. PRÉCISONS TOUT DE MÊME QUE NOUS AVONS UN DES MEILLEURS SYSTÈMES D'ASSURANCES AU QUÉBEC. NOTRE EMPLOYEUR PAIE 50 % DES COÛTS ET LES REMBOURSEMENTS ATTEIGNENT 90 % DES FRAIS. DE MÊME, L'ASSURANCE SALAIRE, EN CAS DE MALADIE CHRONIQUE, PEUT S'ÉTENDRE JUSQU'À L'ÂGE DE LA RETRAITE AU LIEU D'UNE PÉRIODE DE DEUX ANS COMME DANS LA PLUPART DES RÉGIMES.

Nous savons aussi que les compagnies d'assurances ont des barèmes d'absence et qu'ils sont appliqués selon le diagnostic établi par le médecin traitant. Notre assureur s'y réfère bien sûr et il demande régulièrement des évaluations médicales additionnelles ou exige que l'assuré soit vu par le médecin de la compagnie d'assurances. Souvent il y a désaccord entre eux concernant la durée d'absence de l'assuré.

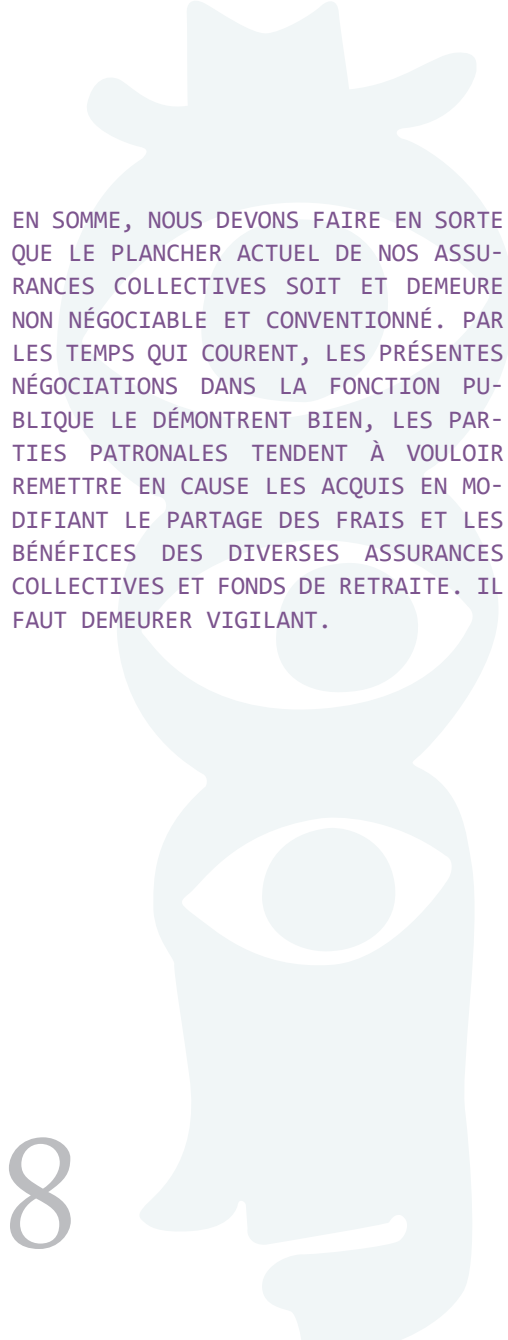
Lors d'une absence pour cause de maladie prolongée, si vous décidez de gérer votre dossier directement avec l'assureur, les ressources humaines devront quand même connaître la durée de votre absence et votre date de retour. L'assureur refuse généralement de transiger avec un salarié directement. Pour lui, le contrat en est un d'assurances collectives et est convenu avec TÉLUQ. Cependant, s'il accepte, vous devenez responsable de votre dossier et seul pour le défendre.

Complément.— Pour compléter, j'aimerais (Alberto Poulin) dire un mot sur la qualité de nos assurances collectives. Notre Conseil syndical m'a donné le mandat d'assister à une journée sur les assurances collectives ayant comme thème « Les assurances collectives, bilan syndical et perspectives » tenue le 20 janvier dernier sous l'égide de la FTQ. J'y ai appris des choses fort intéressantes que j'aimerais partager brièvement avec vous.

Tout peut toujours être amélioré. Précisons tout de même que nous avons un des meilleurs systèmes d'assurances au Québec. Notre employeur paie 50 % des coûts et les remboursements atteignent 90 % des frais. De même, l'assurance salaire, en cas de maladie chronique, peut s'étendre jusqu'à l'âge de la retraite plutôt que sur une période de deux ans comme dans la plupart des régimes.

Notre participation à la gestion du régime des assurances collectives peut sembler en être la faiblesse. Le preneur de l'assurance demeure l'Université du Québec et l'assureur, les Assurances Desjardins. Le 2051 délègue un membre votant au CIRAC (*Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives*) ainsi que le font tous les syndicats et associations participants des constituantes de l'UQ, non syndiqués, cadres et professeurs de la TÉLUQ. Au CIRAC, des mandats sont donnés à un comité dit technique (voir au réalisme de nos demandes) et à un comité de négociation (négocier avec la partie patronale). En cas de vote, comme nous l'avons vu lors de la consultation sur les modifications aux assurances médicaments (voir le dernier journal), c'est la double majorité qui s'applique. C'est-à-dire, une majorité de syndicat doublée d'une majorité des membres qui composent ces syndicats. Notre prise sur les orientations du système paraît peut-être faible, toutefois, c'est la force du nombre qui nous permet de garder nos cotisations acceptables.

Nouvelles des comités [suite]



EN SOMME, NOUS DEVONS FAIRE EN SORTE QUE LE PLANCHER ACTUEL DE NOS ASSURANCES COLLECTIVES SOIT ET DEMEURE NON NÉGOCIABLE ET CONVENTIONNÉ. PAR LES TEMPS QUI COURENT, LES PRÉSENTES NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE LE DÉMONTRENT BIEN, LES PARTIES PATRONALES TENDENT À VOULOIR REMETTRE EN CAUSE LES ACQUIS EN MODIFIANT LE PARTAGE DES FRAIS ET LES BÉNÉFICES DES DIVERSES ASSURANCES COLLECTIVES ET FONDS DE RETRAITE. IL FAUT DEMEURER VIGILANT.

Le sujet des assurances à la carte a été abordé également. Dans certains syndicats affiliés à la FTQ, des expériences d'offres d'assurances à différents coûts, avec différentes couvertures ont été menées. Si dans l'immédiat la chose semble alléchante, à long terme, ces expériences se sont souvent avérées ingérables, car pour satisfaire chacun des participants, il aurait fallu multiplier le choix des couvertures sans cesse.

La gestion journalière des régimes, c'est-à-dire la relation entre l'assureur et le bénéficiaire est un point qui était également à l'ordre du jour. Mis à part le syndicat de la construction de la FTQ, dans la très grande majorité des organismes et des entreprises et dans toutes les universités du Québec, ce sont les directions de ressources humaines qui s'en occupent. Le nombre de syndiqués par local et la richesse de ceux-ci ne permettent pas la mise sur pied d'un comité des ressources humaines responsable de ces dossiers. De plus, il s'avère que ce système satisfait la grande majorité des syndiqués. L'expérience prouve qu'en cas de conflit entre le travailleur et les assurances, les DRH sont pro-bénéficiaires.

La rencontre a aussi porté sur la nécessité de permettre aux retraités de continuer à participer aux régimes d'assurances collectives quand ils le désirent.

En somme, nous devons faire en sorte que le plancher actuel de nos assurances collectives soit et demeure non négociable et conventionné. Par les temps qui courent, les présentes négociations dans la fonction publique le démontrent bien, les parties patronales tendent à vouloir remettre en cause les acquis en modifiant le partage des frais et les bénéfices des diverses assurances collectives et fonds de retraite. Il faut demeurer vigilant.

Alberto Poulin et Gaétan Naud
Comité de retraite et assurances collectives



Rencontres sur le rapport Gervais

Malgré la gravité de la situation, c'est dans une atmosphère de collégialité que s'est déroulé, les mardi et mercredi 9 et 10 février, l'échange sur le rapport Gervais entre les membres du SCFP 2051 de Québec et de Montréal. Comme nous avons à nous prononcer et à voter sur ce rapport, l'exécutif souhaitait entendre ses membres afin que les résolutions proposées en assemblée générale du lundi 22 février reflètent le sens des opinions de ses membres.

Les participants se sont dits en général d'accord avec l'idée d'accepter le rapport Gervais et ainsi, d'accorder une dernière chance au rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM. Avec beaucoup de réserves toutefois.

Les prises de position des membres s'opposent parfois...

Donnons encore une chance à l'UQAM

« Le rapport Gervais reflète la position de la ministre de l'Éducation. Il y a déjà beaucoup d'argent du public investi dans le projet, on ne peut revenir en arrière. Donnons encore une chance au rattachement jusqu'en 2012. Il y a des projets qui ont fonctionné grâce au rattachement TÉLUQ-UQAM. Nous ne devrions pas baisser les bras, je ne vois pas notre avenir en dehors de l'UQAM. Comme il n'y a pas de plan B, que la direction ne nous propose pas d'alternative, alors restons avec l'UQAM. »

Nous nous battons inutilement

« Nous ne devrions pas donner une deuxième chance à une université qui ne veut rien savoir de la TÉLUQ. Le rapport Gervais reste à considérer, mais on doit assurer notre survie. Nous constatons un manque de volonté du partenaire qu'est supposé être l'UQAM, ce qui provoque une réelle perte de confiance envers celui-ci. Cette situation nous incite à examiner d'autres affiliations ou à redevenir autonome. Nous perdons notre temps à nous battre inutilement. Il y avait déjà des ententes entre UER et facultés avant même le projet de rattachement. Nous pourrions les maintenir et en développer sans le carcan actuel du rattachement. »

D'autres considérations...

« Les deux syndicats des professeurs de la Télé-université et de l'UQAM constituent des joueurs majeurs pour l'avenir du rattachement à l'UQAM. Au sein de la Télé-université, sont-ils si divisés que la rumeur le laisse entendre? Notre modèle de formation à distance coûterait-il trop cher pour les besoins de l'UQAM? »



[suite]

Rencontres sur le rapport Gervais

La baisse de clientèle étudiante de l'UQAM l'amène à voir la TÉLUQ comme une alternative financière intéressante. L'UQAM commencerait-elle à s'ouvrir à la FAD? L'enjeu de la reconnaissance des cours de la TÉLUQ par les facultés constitue un autre problème irrésolu.

Il existe une clientèle à desservir à distance. Il faut recommencer à se développer et ce n'est qu'en retrouvant notre autonomie que nous y arriverons. Le temps passe et pendant que nous tardons à répondre à cette question, nous naviguons en eaux troubles. Nous devons nous définir une mission. Le besoin de nous recentrer et de discuter de notre mission pourrait faire l'objet de la tenue d'États généraux.»

Plusieurs questions sont soulevées et restent sans réponse

En voici quelques-unes.

- Est-ce que le rattachement TÉLUQ-UQAM ne serait que l'affaire des professeurs?
- Au fond, n'est-ce pas un projet strictement académique et quel pouvoir avons-nous comme membres du SCFP 2051?
- En quoi les étudiants seront-ils pénalisés par l'option du rattachement ou par celle du détachement de la TÉLUQ avec l'UQAM?
- Sans identité, que fait la TÉLUQ? Où va-t-elle?
- En voulant devenir une université traditionnelle, la Télé-université n'aurait-elle pas cessé d'assumer pleinement sa spécificité de formation à distance?
- Dans le cas d'un détachement d'avec l'UQAM, l'argument que son diplôme aurait rapporté plus de crédibilité à la TÉLUQ est-il aussi fondé qu'on semble le croire?
- Est-ce que le diplôme de l'Université du Québec, diplôme que la TÉLUQ a délivré pendant plus de 30 ans et que les autres constituantes décernent encore, a-t-il vraiment moins de valeur que celui de l'UQAM?
- Que vaut l'image de marque de la TÉLUQ sur le marché?

L'avenir de la TÉLUQ repose entre les mains de la communauté entière, elle n'appartient pas qu'au SCFP ou qu'aux professeurs mais à toute la communauté télé-universitaire. Nous, le 2051, avons un pouvoir qu'il est temps de se reconnaître. Le leadership de la direction semble faire défaut alors sans prendre le gouvernail, le SCFP 2051 a son propre pouvoir d'influence et d'agir. Exerçons-le!

L'AVENIR DE LA TÉLUQ REPOSE ENTRE LES MAINS DE LA COMMUNAUTÉ ENTIÈRE, ELLE N'APPARTIENT PAS QU'AU SCFP OU QU'AUX PROFESSEURS MAIS À TOUTE LA COMMUNAUTÉ TÉLÉ-UNIVERSITAIRE. NOUS, LE 2051, AVONS UN POUVOIR QU'IL EST TEMPS DE SE RECONNAÎTRE.

[suite]

Rencontres sur le rapport Gervais

LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DE CE CHANGEMENT RÉSIDENT DANS LA RECHERCHE D'UNE SOLIDARITÉ INTERNE ET DANS NOTRE CAPACITÉ À CHOISIR ET À PORTER CETTE DÉCISION QUEL QU'ELLE SOIT...

Comme certains membres trouvent que le délai de deux ans, proposé dans le rapport Gervais est trop long et que d'autres se retireraient plus rapidement, pour ne pas dire immédiatement, un membre propose que ce délai soit ramené à un an avec des rapports aux quatre mois.

Concluons en mentionnant que cette situation est très complexe et compliquée par le manque de leadership de notre direction. Nous aurions apprécié que le directeur général réponde à l'invitation faite par le SCFP à l'automne et reprise par le président du Conseil professoral André-Jacques Deschênes, de tenir des séances d'informations « pédagogiques » avec des experts en fusions organisationnelles et les dirigeants de l'UQAM et de la TELUQ afin que notre réflexion sur cette situation presque intenable soit alimentée et éclairée. Hélas!

Les conditions essentielles à la réussite de ce changement résident dans la recherche d'une solidarité interne et dans notre capacité à choisir et à porter cette décision quel qu'elle soit...



Nouvelles

Nouvelle gouvernance des établissements d'enseignement de niveau universitaire imposée par la Loi 38

Ce projet de Loi modifie entre autres la composition des conseils d'administration, le mode de nomination de ses membres ainsi que les responsabilités du conseil. Cette nouvelle gouvernance ouvrira toutes grandes les portes de nos conseils au secteur privé, et à son mode de gestion qui s'éloigne souvent de la gestion collégiale propre aux universités.

Prenez connaissance de cette pétition et VOTEZ! L'avenir de la gestion universitaire risque d'être compromis par le projet de loi 38.

Pour signer une pétition électronique

<http://www.assnat.qc.ca/Petition/SignerFr.aspx?idPetition=99>

Texte de la pétition :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 veut confier les destinées des universités à une majorité d'administrateurs externes dont les pratiques et les valeurs sont étrangères au milieu universitaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 accentue un mouvement de privatisation d'une institution de service public en lui imposant des pratiques d'entreprises à but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 n'empêchera pas les dérives immobilières et financières qui ont été invoquées pour justifier une telle loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 réduit gravement la participation de la communauté universitaire aux instances administratives où se prennent les décisions d'ordre académique, scientifique, professionnel et administratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 porte atteinte aux principes et aux pratiques établies d'autonomie et de collégialité qui sont indispensables à l'accomplissement de l'ensemble de la mission universitaire (enseignement, recherche, création et service à la collectivité);

Les signataires de cette pétition demandent à l'Assemblée nationale de retirer le projet de loi 38 et de convoquer des états généraux sur l'université québécoise où les acteurs institutionnels, politiques ainsi que les porte-parole de la société civile pourront mettre au jour la situation globale du réseau universitaire et élaborer un projet commun pour le développement et la protection de l'université comme bien public.

Nouvelles [suite]

DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL, LA PÉRIODE A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN CHANGEMENT MAJEUR DANS LE CENTRE DE GRAVITÉ DES DÉBATS PUBLICS AU QUÉBEC. EN EFFET, AIDÉ PAR LES PORTE-PAROLE DES EMPIRES MÉDIATIQUES, L'INQUIÉTUDE FACE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE A CÉDÉ LE PAS À UNE PRÉOCCUPATION PRESQUE EXCLUSIVEMENT POUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES.

Conseil général de la FTQ

À la dernière réunion du Conseil général de la FTQ, deux représentantes du CPSU (Conseil provincial du secteur universitaire) étaient présentes. Voici ce qu'elles rapportent :

Depuis la dernière réunion du Conseil Général, la période a été marquée par un changement majeur dans le centre de gravité des débats publics au Québec. En effet, aidé par les porte-parole des empires médiatiques, l'inquiétude face à la situation économique a cédé le pas à une préoccupation presque exclusivement pour l'état des finances publiques.

La reprise économique est là, mais elle est encore très fragile. On rapporte encore à chaque semaine de nouvelles fermetures d'entreprises. Les entreprises dépendantes des exportations sont encore à attendre que les carnets de commandes rebondissent et l'industrie de la forêt continue pour sa part de vivre une véritable hécatombe.

Le mouvement syndical est dans une situation pour le moins paradoxale : la crise financière et économique a en effet confirmé nos critiques du modèle économique des vingt-cinq dernières années, mais cette même crise avec l'endettement qu'elle induit sert maintenant de prétexte à certains pour demander qu'on serre encore plus la vis!

Qui dit récession dit restructurations d'entreprises, dit demandes de concessions à la table de négociation. Qui dit récession dit également déficits et pressions sur les finances de l'État, dit demandes de concessions à la table de négociation pour les employés du secteur public.

Il faudra faire la bataille des idées pour proposer une autre façon de voir et de faire les choses.

IL FAUDRA ÊTRE PRÊT À SE MOBILISER POUR BRASSER LA CAGE AU BESOIN.

Un des premiers fronts de cette bataille est sans conteste celui des finances publiques. Le gouvernement a invoqué l'urgence de rétablir les finances publiques dès 2013 et propose de commencer à opérer des restrictions budgétaires. Pourtant, sur le plan budgétaire, le Québec tire son épingle du jeu de façon louable, on parle d'un déficit de 1,3 % du PIB alors que nos voisins nagent dans des déficits beaucoup plus considérables. Alors que l'Ontario et le Canada parlent de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015, le Québec fait le choix, comme dans les années 1990, de la marche forcée vers le déficit zéro.

Nouvelles [suite]

Négociation du secteur public

Le Front commun a déposé ses demandes et en janvier dernier, le gouvernement du Québec a fait connaître son offre salariale pour les 475,000 membres de la FTQ, CSN et SISP. À l'automne il avait précisé que son cadre financier global était de 7 % pour une convention de 5 ans, il a annoncé que son offre salariale était de :

- 0,5 % la première année
- 0,75 % la deuxième année
- 1,0 % la troisième année
- 1,25 % la quatrième année
- 1,5 % la dernière année

Les 2 % restants devront couvrir toutes les autres bonifications à la convention collective de même que le maintien de l'équité salariale et l'exercice de relativité salariale.

Le 11 février, le Front commun a répondu officiellement à cette offre salariale. En bref, elle est synonyme d'appauvrissement et de creusement du retard salarial par rapport au secteur privé. De plus, l'ensemble des compressions budgétaires prévues serait sur le dos des salariés de l'État, qui deviennent les boucs émissaires du plan du gouvernement du retour à l'équilibre budgétaire.

Le président de la FTQ a dénoncé publiquement les offres du gouvernement le 16 février dernier.

L'ensemble des syndicats affiliés à la FTQ est convié à une manifestation d'appui au Front commun le 20 mars prochain. L'importance de notre participation est aussi grande que la lutte qui est menée pour préserver les services publics.

N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES À LA REMORQUE DU SECTEUR PUBLIC.

Négo

Prochaine négociation de notre convention collective

NOTRE CONVENTION COLLECTIVE VIENT À ÉCHÉANCE LE 31 MAI 2010. UN QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ACHÉMINÉ À TOUS, PLUSIEURS NOUS ONT FAIT PART DE LEURS DEMANDES, DE LEURS ATTENTES, DE LEURS ENCOURAGEMENTS. IL A ÉTÉ CONVENU, EN CONSEIL SYNDICAL, QUE LE COMITÉ DE NÉGOCIATION SERAIT COMPOSÉ D'ESTHER DORVAL, MARC LÉVESQUE ET SYLVIE DENIS. LE SOUS-COMITÉ, CELUI QUI SUIVRA DE TRÈS PRÈS TOUT LE PROCESSUS ET QUI ALIMENTERA ET VIENDRA EN SUPPORT AU COMITÉ SERA COMPOSÉ DE ANDRÉ BERNIER, DOMINIQUE BILODEAU ET GAÉTAN NAUD. NOUS VOUS TIENDRONS AU COURANT DES ÉTAPES À VENIR.

Droit de citer [par Jean-Marc Perreault]

La complexité engendre l'efficacité. Plus un organisme est complexe, plus il est performant et capable de modifier radicalement son environnement. – Hubert Reeves

Migrer, c'est se transformer, laisser quelque chose derrière soi pour découvrir et vivre quelque chose d'autre. – Andrée Martin

Le sang noble est un accident de la fortune. Les actions nobles caractérisent les grands. – Carlo Goldoni

Dans 20 ans vous serez beaucoup plus déçus par les expériences que vous n'aurez pas faites que par celles que vous aurez osé faire. Alors, jeter les amarres. Explorez. Rêver. Découvrez. – Mark Twain

Le plus important n'est pas ce que l'on donne aux autres mais ce que l'on éveille et permet en eux. – Jacques Salomé

N'acceptez jamais la défaite, vous êtes peut-être à un pas de la réussite. – Jack E. Addington

La fiction, ce n'est rien d'autre que la réalité poussée à l'extrême. – Gil Courte manche

Quand un vrai génie apparaît en ce bas monde, on peut le reconnaître à ce signe que les imbéciles sont tous ligués contre lui. – Jonathan Swift

Écrire, c'est une façon de parler sans être interrompu. – Jules Renard

Ô mon Pays (Haïti) je t'aime comme un être de chair et je sais ta souffrance et je vois ta misère et me demande la rage au cœur quelle main a tracé sur le registre des nations une petite étoile à côté de ton nom – Anthony Phelps



Membres du Conseil syndical

Sylvie Denis / Présidente

Esther Dorval / Vice-présidente

Luc Villeneuve / Secrétaire

Dyanne Beaupré / Trésorière

Marc Lévesque / Directeur du Bureau de Montréal

Lucie Lavoie / Directrice de l'information

COMITÉ HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dominique Bilodeau

COMITÉ DE RETRAITE ET ASSURANCES

Gaétan Naud, Alberto Poulin

COMITÉ DES GRIEFS

Esther Dorval, Josée Garant

FONDS DE SOLIDARITÉ

Colombe Gagnon, Josée Jackson

COMITÉ ÉVALUATION ET CATÉGORISATION

André Bernier, Marc Lévesque

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Darie Minville, Luc Villeneuve, Louise Provencher

COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

Marc Lévesque, Louise Provencher, Sylvie Denis

DÉLÉGUÉS DE SECTEURS

**Diane Pageau, Monique Guilmette, André Bernier,
Colombe Gagnon, Sophie Maloney**

